

PRIX DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Détails sur l'incendie du Trocadéro. — Complot de Neuilly contre la personne de Louis Philippe. — Fonds publics. — Nouveaux travaux pour l'éclairage au gaz. — Timbre des annonces. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 28 mars. — S. A. R. le prince Ferdinand de Portugal est parti hier, dimanche, pour Portsmouth, accompagné de son père le duc de Saxe-Cobourg, de son frère le prince Auguste, de M. de Lavradio et de Moncorvo, du prince de Limbourg et d'une suite nombreuse. La duchesse de Kent et la princesse Victoire ont accompagné le prince royal de Portugal jusqu'à Claremont. Demain lundi, il s'embarquera pour Lisbonne; son père le prince Ferdinand et le prince Auguste de Saxe-Cobourg reviendront au palais de Kensington pour retourner ensuite en Allemagne. (Courier.)

FRANCE.

Paris le 28 mars. — Le Moniteur publie ce matin l'ordonnance suivante en date du 26 :

LOUIS-PHILIPPE, etc.

Art. 1er. L'ordonnance du 3 juillet 1835 est rapportée.

Art. 2. La sortie des armes de toute sorte, du plomb, du soufre, de la poudre, du salpêtre, des projectiles de guerre, des pierres à feu, des effets d'habillement et d'équipement militaires, ainsi que des chevaux, ne pourra avoir lieu par toute la frontière de terre des Pyrénées, non plus que la partie du littoral qui avoisine l'Espagne, dans le département des Basses-Pyrénées et dans celui des Pyrénées-Orientales, qu'en vertu d'une autorisation du ministère de l'intérieur.

— La chambre a adopté hier le projet de la commission et du gouvernement sur le vote secret du jury, sauf quelques modifications très légères. On a sagement rejeté un amendement de M. Vatout, qui voulait que tout bulletin avec une croix fût compté contre l'accusé, et un autre de M. Duchesne qui réclamait un second tour de scrutin dans le cas où les bulletins, soit blancs, soit illisibles, auraient été déposés dans l'urne. En attendant la nécessité de compléter et de consacrer la législation de septembre, la loi nouvelle est à peu près ce qu'elle pouvait être.

— Aujourd'hui la chambre s'est occupée de plusieurs objets de loi d'intérêt local.

— Deux séances seulement sont encore nécessaires à la commission des douanes pour terminer ses travaux. L'honorable rapporteur, M. Ducos, sera prêt à lire immédiatement son rapport. Jamais examen de cette importance n'aura été fait, dit-on, avec plus de connaissance des faits et de rapidité.

— On disait sur les bancs de la chambre que MM. Perrier se proposaient de faire imprimer à leurs frais les discours de M. Guizot, à 50,000 exemplaires,

comme étant le plus bel hommage qui puisse être rendu à la mémoire de leur frère. (Cour. fran.)

— La presse du tiers-parti et celle de l'opposition dynastique commencent à s'inquiéter du silence obstiné dans lequel se renferme M. le président du conseil. Hier, comme lors de la discussion sur les fonds secrets, M. Thiers a jugé bon de lancer M. Sauzet à la tribune, sans prendre lui-même aucune part à la discussion. Dans la nouvelle position où se trouve le ministère, l'appui de la gauche dynastique lui est indispensable pour pouvoir lutter avec avantage contre la nouvelle opposition des doctrinaires.

— La presse ministérielle commençant à se désunir, le Journal de Paris répond ainsi aux journaux doctrinaires :

« L'opposition des feuilles ennemies ou mécontentes; devient plus acerbe de jour en jour, et cependant ce n'est déjà plus pour les principes qu'elles combattent; car ces principes, ou elles en font bon marché, ou elles reconnaissent qu'ils ne sont point en péril, et que la conciliation que désire le ministère est aussi dans la pensée de l'honorable orateur (M. Guizot) dont le discours était un échec au nouveau cabinet. »

— Tout se prépare à Meudon pour le prochain séjour que va y faire M. le duc d'Orléans.

— Le Corsaire donne comme renseignement certain, qu'il se prépare, au ministère de la justice, un travail assez important au sujet des grâces à proclamer le 1er mai, jour de la Saint-Philippe. Une enquête faite au Mont-Saint-Michel, à Doullens et à Clairvaux, sera, dit-on, la base de ce travail.

— Plusieurs journaux annoncent que M. le comte de Peyronnet est assez grièvement malade pour inspirer de vives inquiétudes à ses amis. Il est soigné dans sa prison par M. le docteur Pariset. C'est donc à tort qu'on a dit qu'il refuse les secours de l'art.

— Un vaisseau de guerre le Trocadéro vient d'être entièrement détruit par un incendie à Toulon. Les ouvriers callats avaient entouré le vaisseau de nombreux paquets de bryère, pour le nettoyer et visiter sa carène. Cette opération s'appelle brusquage du vaisseau. Toutes les précautions avaient été prises pour éviter un accident; mais malheureusement on avait oublié de faire enlever les nombreux cordages qui soutenaient l'échafaudage de l'arrière, et ces matières éminemment combustibles ont été la cause du malheur qui est arrivé. La flamme, en s'élevant, a embrasé les cordages; ceux-ci ont communiqué le feu aux planches qu'ils tenaient suspendues au couronnement; la toiture du vaisseau, qui venait en saillie, a rencontré le feu sur ce point, et lui a imprimé un degré de force qu'il n'a pas été possible d'arrêter immédiatement. Bientôt la toiture elle-même s'est embrasée, et l'incendie a été général.

A partir de ce moment, il y a eu une promptitude dans les ordres à donner et un zèle dans l'exécution qu'on ne saurait trop louer; si l'on avait pris pour prévenir l'incendie, une faible partie des précautions qui ont été prescrites avec

une rare intelligence pour l'empêcher d'étendre ses ravages, nous n'aurions pas aujourd'hui une perte de plus d'un million à déplorer.

C'est à 7 heures du matin que le feu s'est déclaré; à midi, on en était maître. Une quinzaine de forçats ont profité du désordre pour s'évader.

— La Quotidienne dit qu'elle trouve l'article suivant dans un journal d'Allemagne, mais elle ne le nomme pas :

« L'empereur Nicolas vient d'envoyer des décorations aux quatre principaux membres du corps municipal de Varsovie auquel il avait adressé, pendant son dernier séjour dans cette ville, un discours si menaçant et des déclarations contre la nationalité polonaise. Les personnes décorées sont : MM. Osinski, ancien maire, Lazioski, maire actuel, et deux autres moins connus. D'après nos renseignements, qui paraissent dignes de foi, l'empereur leur a fait dire qu'en leur accordant ces croix, il voulait montrer que son discours n'était pas destiné à les blesser personnellement, mais à faire connaître ses volontés aux Polonais en général, et surtout à l'Europe. — On lit dans le Journal de Paris :

« Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 26 mars, annonce que dans l'affaire d'Orduna, Espartero a repoussé les insurgés, et leur a tué ou blessé 300 hommes. »

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire du complot de Neuilly.

C'est demain lundi que s'ouvriront, sous la présidence de M. Silvestre fils, les débats de cette affaire dans laquelle Victor Boireau, condamné par la cour des pairs à vingt années de détention comme complice de Fieschi, devra subir un nouveau jugement. Nous tenons l'engagement que nous avons pris en rappelant les faits rapportés dans l'acte d'accusation contre treize individus, savoir :

1° Gabriel Chaveau, âgé de vingt-deux ans, commis papetier; 2° Charles Chaveau, âgé de dix-neuf ans, courrier de commerce; 3° Louise Joleaud, veuve Chaveau; âgée de quarante ans, ouvrière; 4° Charles Auguste Huillery, âgé de vingt ans, sans profession, mais ayant étudié la médecine; 5° Maximilien Husson, âgé de vingt-un ans, né à Courcemont (Sarthe), passementier, refusant d'indiquer son domicile; 6° Louis Hubert, âgé de vingt-deux ans, ouvrier corroyeur; Hippolyte Leroy, âgé de vingt-cinq ans, ouvrier corroyeur; 8° Louis Combes, âgé de trente-six ans, tailleur; 9° Jean Claude Défont, âgé de cinquante ans, marchand de brie-à-brac; 10° Victor Boireau, âgé de vingt-cinq ans, ouvrier lampiste; 11° Charles Louis Dulac, âgé de vingt-quatre ans, tourneur en cuivre; 12° Charles Napoléon Duval, âgé de vingt-neuf ans, perruquier; 13° François Léglantine, âgé de trente-cinq ans, porteur d'eau.

Déclare le procureur-général que, des pièces et de l'instruction, résultent les faits suivants :

Le sieur Bray, ancien militaire, et maintenant fabricant de socques pour femmes, connaissait Gabriel Chaveau depuis quelques années. Celui-ci venait le voir assez fréquemment rue de la Sourdière n° 8 (b.s), où il demeure. Il l'avait parfois entretenu de projets de révolte. Mais Bray s'était borné à lui répondre qu'on pouvait compter sur lui

PÊCHE A LA BALEINE A L'ILE DE LA MOCKA.

C'était un dimanche matin; il était à peine jour que l'homme de vigie sur les barres du petit perroquet nous cria : « Ohé droit devant; c'est une baleine franche, elle avance. » Le capitaine prit sa lunette : « Embarquez, en double, » dit-il aussitôt, et à l'instant on largua les palans de quatre pirogues, qui s'affalèrent à la mer. Chacune de ces embarcations était montée par un officier, un harponneur et quatre rameurs; elles étaient armées de deux harpons, de deux lances et d'un couteau pour couper la ligne en cas de danger; cette ligne est ordinairement de la longueur de 200 brasses.

La vigie toujours au sommet du mât nous montrait avec un ballon de papier blanc attaché au bout d'un long bâton la direction que prenait la baleine; elle se nous avait pas encore aperçus, que nos quatre légères pirogues couraient à l'envi l'une et l'autre pour avoir la gloire de lui porter les premiers coups. L'officier, debout sur l'étambot, manœuvrait d'une main et poussait de l'autre sur l'aviron de derrière; jaloux d'un pied d'espace qu'un autre pouvait avoir sur lui, il ne cessait de répéter à ses hommes : « Hardi, enfants! courage, garçons! doublons, triplons les avirons; elle est là, nous l'atteindrons, et nos bras se roidissent, elle est là, nous l'atteindrons, et nos bras se roidissent, ouvrant un large sillon sur les flots que nos vingt-quatre avirons frappaient en cadence. La baleine, nous ayant aperçus; plongea au moment où nous étions près de l'atteindre; mais en fuyant elle marquait sa trace à fleur d'eau; nous suivimes ce remous pendant cinq minutes, et bientôt nous vîmes l'eau s'agiter en petits flots et bouillonner par intervalle. Elle va soufler, dit le maître d'équipage qui commandait une des pirogues; puis, faisant signe aux autres embarcations de cerner en rond l'espace agité, il ordonna à son harponneur de se tenir prêt à lancer son harpon quand présentera le devant de sa pirogue par le travers de la baleine; il achevait à peine de donner cet ordre, que déjà

il était exécuté. L'animal, blessé dans la jointure de la nageoire, se débattit, frappa la mer de son énorme queue et fit jaillir l'eau jusque dans nos pirogues. Nous reculâmes de quelques brasses pour éviter les coups et saisir le moment favorable de lui percer le flanc avec la lance, mais il fallait l'aborder de côté, car quoique la baleine franche n'ait que des fanons dans sa large gueule, il y aurait de l'imprudence à l'approcher de trop près; nos pirogues voltigeaient autour d'elle, s'avançant, reculant épiant le premier embelle pour lui porter le coup de lance qu'elle recut à la fois de deux côtés; alors elle disparut dans la profondeur des eaux.

Le maître d'équipage qui la tenait harponnée lui fila ses deux cents brasses de ligne, au bout de laquelle il amarra la nôtre que nous lui jetâmes et qui disparut également; il allait en renouer une troisième, quand il sentit sa corde devenir lâche et remonter aussi rapidement qu'elle était descendue; après un moment d'attente, nous vîmes apparaître le monstre, qui entraîna derrière lui avec une vitesse incroyable nos quatre pirogues bossées à la file les unes des autres, jusqu'à ce que la fatigue ou le harpon qui lui déchirait les intestins l'eût forcé de s'arrêter.

Pendant que nous étions ainsi proménés, le navire que six hommes gouvernaient nous suivait au plus près du vent pour mieux voir le succès de notre pêche et nous éviter la peine de la traîner plus loin.

Cependant, au bout d'une demi-heure, la baleine s'arrêta; replongea; et quand elle reparut pour la troisième fois, notre pirogue était celle qui l'approchait de plus près. Je la vis s'élever en se battant les flancs avec ses nageoires, ouvrant une large gueule noire, garnie de fanons, et d'où sortait un bruit confus semblable à celui du vent. Je ne saurais peindre l'effet que fit sur moi cette énorme masse de chair quand, à quelques brasses de notre pirogue, elle s'avançait pour la briser; je ne puis la regarder sans effroi; en pareil cas les baleniers disent eux-

mêmes que le plus intrépide pêcheur ne l'a pas vue la première fois sans pâlir; que la seconde, la peur le force encore à s'arrêter, mais que la troisième, il la regarde comme à lui. Cependant, depuis une heure et demie que nos embarcations la suivaient, aucune ne lui avait porté le coup mortel. Il y eut un moment d'indécision qui fut rompu par la pirogue qui terminait la file; elle détacha sa bosse et alla seule attaquer la baleine du côté opposé au harpon, tandis que les trois autres la tenaient encore en respect par leurs poids qui correspondaient à la ligne. Ce ne fut néanmoins qu'après avoir reçu plusieurs coups de lance par la pirogue qui la harcelait, que notre officier fit mettre le cap droit devant l'animal, gouverna comme s'il avait voulu nous faire entrer dans la gueule béante, et prêt à l'atteindre il donna un grand coup d'aviron à gauche qui fit éviter la pirogue à droite; et pendant que l'animal retournait pour suivre notre mouvement, le devant de la pirogue se trouva droit par son travers; alors l'officier passa aussitôt de l'arrière à la place du harponneur, s'arma d'une lance, saisit le moment où la nageoire était levée, visa dessous, et d'un bras vigoureux, il lui enfonça son fer jusqu'au cœur. « Scie, » cria-t-il aussitôt, nous reculâmes, et il était temps, car la baleine, élevant horizontalement sa queue, la laissa retomber à l'endroit même que nous venions de quitter; c'était son dernier effort; elle nagea encore un instant, s'arrêta tout à coup, et nous vîmes sortir de ses évents deux colonnes de sang qu'elle souffla à quinze ou vingt pieds de hauteur; au bout d'une minute, elle balança et tomba sur le flanc; un houra, que nous poussâmes en même temps, accompagna son râle de mort.

Victoire! s'écria notre officier, en retirant du corps sa lance, teinte de sang et qu'il brandissait dans sa main. Charivari! dit un autre officier. Et pour qui? demanda le maître d'équipage. Pour ceux qui en prennent de la baleine; un quatrième entonna le chant des baleniers, dont le refrain sonore fut répété en chœur par toute la troupe. C'était un beau

comme ancien militaire, et non comme homme politique. Le 25 juin dernier, vers midi, Bray reçoit la visite de Gabriel Chaveau. Ils se trouvent seuls; ils causent ensemble pendant plus de cinq heures. Leur conversation a pour objet d'abord, des choses indifférentes, puis la politique. Gabriel Chaveau finit par dire qu'il existe une société dont il fait partie avec son frère Charles, et qui a formé le projet d'attenter à la vie du roi. Déjà les membres de cette société se sont rendus, deux ou trois fois, sur son passage à l'entrée des Champs-Élysées, armés de pistolets et de poignards. Ils l'y ont attendu, et si le coup a manqué, c'est parce que dans le nombre il se trouvait un *poltron*. Son frère Charles s'est même avancé seul contre la voiture du roi, porteur d'un poignard et d'une ceinture garnie d'armes et de munitions; mais comme il n'a remarqué ni plau, ni ensemble parmi les conjurés, il a pris le parti de se retirer en sautant le roi.

Ce récit terminé, Gabriel Chaveau propose à Bray d'entrer dans le complot: « Il nous faut, dit-il, un homme sûr; comme ancien militaire vous n'êtes pas homme à reculer. Au surplus, on brûlera la cervelle à celui qui reculera. Le soir même, à huit heures, une réunion doit avoir lieu chez lui, rue Mauconseil, n° 10; il invite Bray à s'y rendre, en lui faisant observer qu'il est indispensable de se connaître. Cette confiance indigna Bray et le révolta; toutefois il promit d'aller à la réunion. En agissant de la sorte, il n'a d'autre but que d'être utile à son pays, de connaître ce qui se passera parmi les conjurés, et de le révéler à l'autorité.

Cependant il sent qu'il a besoin de conseil et d'appui dans cette situation délicate. Aussi, dès que Gabriel Chaveau l'a quitté, il se rend chez le baron de Breiderbach, capitaine d'état-major, rue Saint-Nicolas d'Antin, 59. Depuis que Bray a pris son congé, cet officier le traite avec bonté, à l'emploi de temps en temps comme homme de confiance, et le recommande à ses amis pour lui donner de l'occupation. Mais le baron de Breiderbach est absent, il dîne en ville. Bray insiste pour savoir où il est. Il annonce qu'il doit lui faire une communication à la fois très urgente et de la plus haute importance. Alors seulement on lui fait connaître que M. de Breiderbach dîne chez M. Cerclat, secrétaire-rédacteur de la chambre des députés. Il y va tout de suite et demande à lui parler. M. de Breiderbach interrompt son dîner, l'attend séparément dans une pièce voisine, et lui exprime ainsi son avis sur sa conduite à tenir: « Vous êtes lancé il faut aller jusqu'au bout et accepter les armes. Puis il l'engage à revenir le lendemain pour lui donner de nouveaux détails.

En sortant du palais de la chambre des députés, Bray se dirige vers la rue Mauconseil, 10. Là, dans une chambre, au troisième étage, sur le derrière, il trouve réunis la veuve Chaveau, ses deux fils et cinq ou six individus qu'il ne connaît pas. Dulac est de ce nombre. Bray ne l'a connu que postérieurement. Une table est dressée au milieu de la chambre, et le couvert mis; mais il n'y a qu'une bouteille de vin: c'est une précaution prise en cas d'intervention de la police. La veuve Chaveau veut pouvoir dire qu'elle tient une table d'hôte, pour expliquer la présence de tous ces individus dans son logement. Dès que Bray est arrivé, on lui annonce qu'on attend Auguste; c'est Huillery, étudiant en médecine. Il va vu quelquefois chez la veuve Chaveau, lorsqu'elle demeurait rue Saint-Claude, 2.

Le complot contre la vie du roi ne tarde pas à devenir le sujet de la conversation; on en parle avec beaucoup de vivacité. Tout ce qui se dit peut être entendu dans l'escalier. Vainement Bray recommande modération et prudence: Dulac et un autre individu resté inconnu, se font remarquer surtout par leur exaltation; ils la portent à un tel degré, qu'ils se disent décidés à attaquer le roi, à bras armés. Bray craint d'être compromis par la violence de leurs propos; il boit un verre de vin et s'en va le plus tôt qu'il peut, mais après que l'on est convenu de se réunir le lendemain à midi, dans le même endroit, pour y prendre les armes.

Le 26 juin, à huit heures du matin, Bray arrive chez la veuve Chaveau: elle est absente; ses fils sont encore couchés. Charles se lève pour lui ouvrir la porte. La mère entre bien-tôt après. Bray leur dit que ses affaires et l'éloignement de sa demeure ne lui permettent pas de se trouver au rendez-vous de midi; mais il promet d'être exact à celui qui sera indiqué pour la réunion définitive des conjurés.

Charles ouvre alors une malle placée à la tête de son lit, dans un cabinet noir faisant face à la porte d'entrée, et qui n'est éclairé que par le jour de la chambre, prend dans cette malle une ceinture en passementerie, la montre à Bray, le prévient qu'elle renferme deux pistolets, un poignard, des cartouches, et la lui fait toucher pour qu'il s'as-

sure bien par lui-même de sa véracité. Il lui, en outre, qu'il y a là (en indiquant la malle) des armes qui seront distribuées à midi. Puis il lui remet deux pistolets très-longs, en l'avertissant qu'ils ont été déjà refusés par d'autres, à raison de leur longueur, et il y joint un paquet de seize cartouches. Les pistolets sont chargés et amorcés. Bray les cache sous sa blouse et répond qu'il saura bien s'en servir lui, quelle que soit leur dimension. Tout cela se passe en présence de la veuve Chaveau et de son fils Gabriel. Lorsque Bray les quitte, les deux frères lui désignent comme point de ralliement, pour cinq heures du soir, le quai d'Orsay, vis-à-vis la rue Bellechasse. C'est là que seront donnés les ordres définitifs pour se porter et s'embusquer sur le passage du roi, à l'entrée des Champs-Élysées.

Après avoir accepté ce rendez-vous, Bray se transporte chez M. de Breiderbach, lui apprend tout ce dont il a été témoin la veille, tout ce qui vient d'avoir lieu, la distribution d'armes qui doit se faire à midi, et dépose entre ses mains les deux pistolets et le paquet de cartouches. M. de Breiderbach, on le conçoit aisément, n'avait pas manqué de faire connaître à M. Cerclat l'objet de la démarche de Bray. Ils avaient l'un et l'autre pensé que de nouveaux détails étaient nécessaires pour savoir s'il y avait lieu d'éveiller l'attention de l'autorité; mais il fut convenu entre eux que, si les renseignements ultérieurs présentaient quelque gravité, M. de Breiderbach les communiquerait à M. Cerclat, qui, dans ce cas, ferait auprès du ministère public ou ailleurs, toutes les diligences propres à déjouer le complot, et à livrer ses auteurs à la justice.

En conséquence, M. de Breiderbach, convaincu par la représentation des armes et des cartouches, de la réalité des projets révélés par Bray, et sentant toute l'importance qu'il y a d'en prévenir sur-le-champ l'exécution, se hâte d'avertir M. Cerclat, lequel, de son côté, va d'abord chez le procureur-général soussigné, qu'il ne trouve pas, puis chez M. de Gasparin, au ministère de l'intérieur, qui demande que le révélateur soit de suite amené devant lui.

Entre onze heures et midi, Bray est conduit par M. de Breiderbach, chez M. Cerclat, au palais de la chambre des députés, et de là au ministère de l'intérieur, où il donne à M. le sous-secrétaire d'état les explications les plus circonstanciées sur le complot contre la vie du roi. Immédiatement, des instructions sont transmises à M. le préfet de police, lequel décerne un mandat pour faire une perquisition au domicile de la veuve Chaveau, saisir toutes armes et arrêter tous individus qui pourraient s'y trouver. Un commissaire de police est chargé de l'exécution de ce mandat. A une heure et demie, il arrive rue Mauconseil, 10, assisté d'un officier de paix et de huit sergens de ville, avec la consigne de ne laisser sortir personne. Après avoir placé deux de ses agents dans l'allée de la maison, il monte au troisième étage et frappe plusieurs fois à la porte du logement occupé par la veuve Chaveau, sans que personne l'ouvre ni réponde. Un sergent de ville reçoit l'ordre d'aller s'informer auprès du portier, s'il y a quelqu'un dans ce logement. Le portier répond que la veuve Chaveau n'est point sortie. Le commissaire de police frappe encore à plusieurs reprises et toujours inutilement. Toutefois, un mouvement se fait alors entendre dans l'intérieur. Le commissaire de police invite à ouvrir; pas de réponse. Il fait appeler un serrurier du voisinage, et, avant que celui-ci arrive, il enjoint aux deux sergens de ville restés dans l'allée, de se placer dans un escalier opposé à celui où il se trouve, pour empêcher l'évasion présumée possible par ce côté, des personnes qui sont dans le logement.

A peine le serrurier a-t-il introduit son crochet ou résigné dans la serrure, que la porte est ouverte de l'intérieur. Apparaissent alors une femme et quatre jeunes gens; c'est la veuve Chaveau. Les autres refusent de se faire connaître. Interpellés par le commissaire de police sur les motifs de leur présence dans ce local: « Nous sommes, disent-ils, libres de nous trouver où bon nous semble; cela ne vous regarde pas. »

On s'assure d'abord de leurs personnes; on les fouille ensuite, et l'on découvre une pierre à fusil dans la poche du fils de l'un, et une balle de plomb dans la main d'un autre qui cherche à la soustraire aux regards du commissaire de police. Au même instant arrive, jusqu'au deuxième étage, un grand jeune homme vêtu d'une redingote, mais qui, s'apercevant que la police opère dans la chambre de la veuve Chaveau, redescend précipitamment et s'enfuit à toutes jambes. Les agents de police le poursuivent en vain. On ne peut savoir qui il est; mais tout porte à croire que c'était Gabriel Chaveau. Comme son frère, il était sans doute sorti pour donner des ordres aux conjurés du dehors. Le commissaire de police commence sa perquisition. Il n'est

pas plutôt entré dans le cabinet noir, que les quatre inconnus se répandent en invectives contre lui et contre les agents qui l'assistent. Ils le traitent de *gueux*, de *voleurs*, de *brigands*, de *gredins*, de *forçats libérés*, etc. Cette explosion subite d'injures ne permet plus de douter que dans cette pièce ne soient cachées les armes dont peu d'heures après, ils se proposaient de faire usage. En effet, le commissaire de police trouve sur deux malles ou dans les linges et les effets qu'elles contiennent:

1° Treize pistolets de tous calibres, dont douze chargés et amorcés, et le treizième en mauvais état; 2° six poignards ou stylets de diverses grandeurs, grossièrement emmanchés; 3° un fusil de munition, chargé et muni de sa baïonnette; 4° trois ceinturons, dont un garni d'un cartouchier entièrement plein; 5° trois cartouches, un sac rempli de plomb et treize balles; 6° deux tabatières en écorce, l'une remplie de balles de diverses calibres, l'autre à demi remplie de poudre de chasse fine; 7° deux sabres, l'un d'infanterie l'autre de fantaisie; 8° une poudrière en corne, remplie de poudre de guerre; 9° un ceinturon non achevé, trouvé dans une corbeille à ouvrage; 10 une poire en plâtre, peinte en vert et représentant une face humaine.

La veuve Chaveau connaissait parfaitement l'existence de ces armes et de ces munitions dans le cabinet; car, pendant que le commissaire de police vide l'une des deux malles, elle s'applique avec un empressement mystérieux, à replacer les effets dans l'autre qui a déjà été visitée. Sa conduite fait naître des soupçons dans l'esprit du fonctionnaire. Les deux malles sont retirées du cabinet, vidées une seconde fois, et six ou sept pistolets retrouvés au milieu des paquets de linges, dans la malle vidée en premier lieu. Madame vous n'avez pas mal travaillé » lui dit le commissaire de police; elle ne sait que lui répondre, ou feint ne pas le comprendre.

Survient un cinquième individu. Le commissaire de police lui demande son nom. Sans avoir égard aux gestes que font les quatre inconnus pour l'engager à ne pas répondre, cette question; il déclare s'appeler Charles Chaveau. Mais il entre aussitôt dans un accès de fureur difficile à décrire, vomit toutes sortes d'imprécations contre les agents du gouvernement, les traite de *gueux*, de *voleurs*, de *brigands*, et s'écrie, en s'adressant aux quatre inconnus: « Comment! vous êtes armés, et vous vous êtes laissés prendre comme des lâches, sans vous défendre? Si j'avais été là, j'en aurais au moins tué un ou deux pour ma part? » Puis il s'anime et s'agit au point que ses camarades, craignant qu'il ne commette des actes de violence, se jettent au-devant de lui pour le contenir et parviennent à l'apaiser.

Procès-verbal est dressé par le commissaire de police pour constater les circonstances qui ont accompagné l'exécution de son mandat. Il en donne lecture aux inculpés; mais quand il arrive à la mention de l'ouverture de la porte du logement par une femme qui a déclaré être la veuve Chaveau, les inculpés le traitent d'insolent, lui disent que le mot *dame* est le seul convenable à employer, soutiennent que le procès-verbal énonce des faits faux et l'empêchent ainsi d'en continuer la lecture.

Pendant que les armes sont attachées et qu'en enveloppes les munitions dans du papier pour les emporter, les injures déjà proférées se renouvellent avec la même fureur, et la veuve Chaveau y ajoute les expressions suivantes: « Nous ne désespérons pas de vous voir un jour au pied de la guillotine, où nous serons heureux de tirer la ficelle. » Ensuite elle entonne successivement le *Chant du Départ* et la *Marseillaise*, que tous chantent en chœur. C'est en faisant entendre de pareils chants, et aux cris répétés de *Vive la République!* *A bas Louis-Philippe!* *Mort au Tyran!* qu'ils arrivent dans la rue, où les attend une voiture de place, pour les conduire au dépôt de la Préfecture de police. Tout le quartier retentit de leurs vociférations séditieuses, la tranquillité des habitants est en un instant troublée.

Descendus à la Préfecture de police, les quatre inconnus persistent dans leur refus de déclarer leurs noms. « Nous sommes républicains », voilà leur seule réponse, la seule désignation sous laquelle on ait pu les écrouer d'abord. Plus tard, ils abandonnent ce système devant la juge d'instruction, et déclarent se nommer Husson, Huillery, Hubert et Leroy. (La suite au numéro prochain.)

BELGIQUE.

Bruxelles, 30 mars. (Trois heures.) — Avant la bourse on a fait quelques pièces dette active (Ardoin) à 43 7/8, mais le cours a constamment baissé depuis, il est à 43 1/4 papier. On dit qu'il y a eu plusieurs courriers de Paris apportant la baisse et de mauvaises nouvelles.

moment pour nos matelots. Le désenchantement ne tarda pas à survenir: il y avait loin du théâtre de notre victoire au bord qu'il nous fallait gagner; à peine l'apercevions-nous, lorsque nos frères esquils se trouvaient au sommet d'une lame pour retomber dans un gouffre où nous le perdions de vue: la mer était grosse, un vent debout très froid nous épuisait; nos avirons plaient quand un flot venait frapper contre le corps que nous trahissions et qui nous faisait souvent faire jusqu'à dix pas en arrière. En dépit de ces obstacles, nous arrivâmes encore à temps pour poser ce jour l'appareil avec lequel on lisse et l'on tourne la baleine: cet appareil consiste en un câble de cinq pouces de diamètre: un bout de ce câble est tourné autour du guindeau, l'autre va du guindeau au bout des haubans du grand mat où est amarré une forte poulie dans laquelle il passe, et d'où, redescendant par dessus le bord dont on a enlevé la liste, il va se terminer par un gros crochet jusque sur la baleine amarrée le long du navire. Ce crochet que l'on enfonce dans le gras l'enlève à mesure qu'il est découpé par un homme placé sur une planche hors du navire; on le dégage de la chair avec une longue pelle, espèce de bêche tranchante; quinze ou vingt hommes virent le guindeau, et en même temps la baleine que l'on pèle comme on pèlerait un fruit: quand un lambeau de lard, qui est ordinairement de quatre pieds de largeur et dont l'épaisseur varie de quinze à trente pouces, est arrêté par la poulie, on le coupe en deux parties; c'est ce qui s'appelle faire bardeau. Le morceau d'en haut suspendu par la guindresse ou câble que l'on largue tombe dans le black-brum, l'autre partie que l'on a eu la précaution d'accrocher à une forte chaîne soutient la baleine à fleur d'eau: de cette manière, tenant toujours le bout du lambeau, on continue à tourner jusqu'à ce que tout le gras soit embarqué. Avant de commencer à virer, deux hommes descendirent sur la baleine, y plantèrent chacun un harpon pour se soutenir et n'être point emportés par la vague, puis commencèrent à jouer de la hache pour disjoindre la partie de la tête qui recèle ses barbes que nous

connaissons vulgairement sous le nom de *baleines* et qui lui servent de dents; on hissa ses deux mâchoires sans beaucoup d'efforts, quoique l'une et l'autre fussent incrustées d'énormes coquillages qui lui donnaient un surcroît de pesanteur; mais quand nous eûmes déchargé sa langue du gosier et qu'il fallut la monter, vingt hommes suffirent à peine pour tourner le guindeau: il craquait sous les barres qui le forçaient à tourner: enfin nous parvînmes à hisser la baleine; et quoiqu'elle n'eût tout au plus que 90 pieds de longueur, sa langue pesait au moins 2,800 à 3,000 livres: les autres morceaux que l'on coupait étaient de 1,500.

Quand la nuit fut venue, cinq baleiniers, que nous avions vus la veille, nous parurent complètement embrasés par la flamme des crétons de baleine qu'ils fondaient; cette flamme, qui s'élevait à la hauteur de leurs hunes, rougissait la mer qui ne semblait plus être qu'un foyer ardent au milieu de l'obscurité de son immense étendue. Ces navires qui, comme nous, louchaient pour ne pas s'éloigner de l'île, se croisaient en tous sens, devancés par d'énormes colonnes de fumée qui s'élevaient de leurs fourneaux et allaient poussées par le vent.

La lune mêlait ses pâles rayons aux feux mobiles des navires qui sillonnaient les flots; leur phosphorescence ajoutait au pittoresque de ce tableau. Une multitude d'albatros aux larges ailes, attirés par l'odeur du poisson, voltigeaient de l'un de ces navires à l'autre, escortés d'une infinité de jolis darniers blancs sur lesquels ils semblaient régner en rois. Quelquefois je les voyais ellever la mer, s'élever à une hauteur prodigieuse d'où ils se laissaient tomber fermant leurs ailes pour dévorer quelques débris dont on débarrassait les bords; bientôt, attirés vers nous par la lueur des torches que nous venions d'allumer, ils fondirent sur notre baleine englobant dans leurs gosiers élastiques des morceaux de gras de douze à quinze livres. Ces voraces oiseaux, qui ont jusqu'à quatorze pieds d'envergure; nous disputaient audacieusement notre proie, affrontaient les coups de gaffe dont nous les frappions, et ils ne nous quit-

tèrent qu'au moment où nous leur larguâmes la carcasse qui fut emportée par le flot sur les brisants de l'île où ils eurent à la disputer à une foule de redoutables condors venus du continent.

Pendant tout le temps que nous virâmes la baleine, le navire resta en panne: le matin à la pointe du jour, on orienta pour louchoyer, et la bordée, qui avait veillé la nuit précédente, alla prendre trois heures de repos, tandis que l'autre se mit en devoir de fondre. En commençant par allumer le feu de la chaudière avec du bois et quelques bouts de cordes, on mit ensuite le gras coupé par tranches dans les trois chaudières qui sont chacune du contenu d'un tonneau; scellées sur le fourneau (cabousse), elles communiquent de l'une à l'autre par un conduit d'où l'huile s'écoule à mesure qu'elles se remplissent dans deux autres chaudières en cuivre placées aux côtés latéraux de la cabousse; de là, cette huile est versée dans des pièces où on la laisse déposer, et on la vide à l'instant dans une manche qui, en dernier lieu, la conduit dans les tonneaux de la cale.

Depuis le commencement de la fonte jusqu'à la fin, chaque homme garde rigoureusement la place qui lui est assignée: quatre sont dans le black-brum découpant le gras qu'ils envoient sur le pont, où il est encore découpé afin qu'il se fonde plus aisément; les officiers sont chargés de faire l'huile et de veiller aux chaudières, pendant que les harponneurs entretiennent le feu avec les crétons du bord qu'on enlève dégotant d'huile; on n'emploie pas d'autre combustible. Lorsque l'huile est faite, on dégage les barbes des gencives, on les gratte; on les réunit par paquets d'égal grandeur, et on les descend dans l'entrepont, puis l'on commence la toilette générale du navire.

Nous continuâmes notre pêche le long de la côte du Chili jusqu'à la limite du Haut-Perou, et après avoir harponné et mis en cale cinq baleines, nous allâmes mouiller dans la rade de Coquimbo.

CLAUDE GEMOUX.

(Journal de la Marine.)

Après la cote on reste 43 1/4 papier pour demain 43 argent.

Londres, 28 mars. — Toutes les valeurs en général ont été mieux tenues, et les bons espagnols surtout étaient fermes : Consolidés 91 5/8 à 3/4 ; hollandais 2 1/2 p. c. 56 1/8, 5 p. c. 403 3/4 à 1/2 3/4 ; *Espanoles* active comptant 44 3/4 45 3/4 1/8 à 3/4 45, fin courant 44 5/8 46 45 1/8 44 3/4 45 1/8 45, passive 14 1/2 5/8 3/8, différée 21 1/2 5/8 ; portugais 5 p. c. 80 1/2 1/4 79 7/8, 3 p. c. 50 1/2 1/4 ; brésiliens 89 88 7/8.

Paris, 29 mars. — Ardoins 44 3/8, passive 14 1/4, Banque de Belgique 118 3/4.

Le budget des finances a été adopté hier par le sénat, à la majorité de 34 voix contre une, celle de M. Vilain XIII. Nous reviendrons sur cette séance.

Le sénat s'est ensuite ajourné jusqu'au 19 avril. — Le roi a reçu dimanche une députation de la société royale de la grande harmonie.

— M. Adolphe Birtheis, traduit aux assises de Namur, à raison de ses articles, publiés dans l'*Eclair*, contre les abus du service sanitaire de l'armée, a choisi pour défenseurs MM. Adolphe Roussel et Auguste Durant, tous deux du barreau de Bruxelles.

— Samedi dernier, S. M. a reçu M. Delescluse père, en audience particulière, et s'est longuement entretenu avec lui sur les résultats de son dernier voyage à Alger, Tunis et Malte.

— L'instruction dans l'affaire de MM. les colonels Huybrecht et Chapelier n'est pas encore terminée. Samedi la haute-cour a encore entendu plusieurs témoins, entre autres MM. René Spitaels, Lahure, Borremans, Limauge et la fille Hortense Donny.

— Pendant le semestre d'hiver qui vient de finir l'université catholique a reçu 259 inscriptions, et à la rentrée, qui aura lieu mardi, 19 avril, plusieurs nouveaux élèves se proposent de venir continuer leurs études à Louvain.

(Union.) — Le nombre des étudiants à l'université de Gand s'élève actuellement à 200.

— On nous écrit de Grammont : M. J. B. Vanlenduyt, médecin de l'hospice civil de cette ville depuis nombre d'années, vient de mourir. Sa perte a été vivement sentie par tous les habitants de la ville et il est mort regretté non seulement par ses nombreux amis de Grammont et des campagnes environnantes, mais encore de tous ceux qui l'ont connu.

LIÈGE, LE 30 MARS.

La compagnie pour l'éclairage par le gaz à Liège, vient de déterminer le placement de ses tuyaux de conduite dans toute la longueur du Mont St. Martin. Les tranchées vont immédiatement commencer de la rue Hongrée vers la porte St. Léonard, sur la place St. Barthelemy, Hors-Château, au Potait, devant St. Thomas et dans les rues Velbruck et St. Jean-Baptiste. Aussitôt l'achèvement de cette partie de la ville, la compagnie établira la seconde branche principale de ses gros tuyaux qui, partant de la Fontaine vers le passage Hasinelle, traverseront les places derrière et devant St. Paul, les rues Bonnefortune, des Sœurs de Hasque, l'ancien Pont des Jésuites, sur Meuse à l'Eau, le Pont des Arches et le quartier d'Outre-Meuse. De cette ligne partiront des embranchemens vers la Goffe, la Batte, la Halle, les rues du Pont, Neuvico, sur Meuse, Dragon d'Or, Cheravoye, partie de la rue de la Cathédrale, etc.

Au moyen de ces placements, qui seront exécutés avec célérité et sans interruption, le nombre des lanternes de ville éclairées par le gaz, qui s'élève déjà à près de deux cents, sera porté à plus du double pour le commencement de l'hiver prochain. Ainsi, en une année, la compagnie aura rempli envers la ville des obligations pour l'entier accomplissement desquelles son contrat lui accordait un terme de quatre ans.

On nous écrit des environs de Maestricht :

« Depuis quelques jours, la fraude des marchandises soumises à l'accise, se fait avec une audace sans bornes. Les employés des douanes doivent redoubler leur surveillance et faire preuve d'une intrépidité vraiment périlleuse, pour atteindre les fraudeurs. Voici comment le contrôleur Hollman est parvenu, le 11 de ce mois, à opérer une saisie de dix sacs de sel, qu'on voulait soustraire au paiement des droits. Étant à Smeermaes, Hollman fut averti qu'une voiture chargée de marchandises avait rebroussé chemin vers Maestricht, dès que le conducteur fut instruit de sa présence. Le contrôleur, accompagné d'un employé à cheval et d'un employé à pied, se mit à la poursuite de la voiture, et l'atteignit à 100 pas de la porte de Maestricht. Au moment qu'il s'approcha de la voiture, le garde du pont hollandais lui déclara qu'elle était chargée de sel, et que cette marchandise, ainsi que la voiture, appartenait à S. E. le général Dibbetz ; à quoi le contrôleur répondit qu'il avait peine à croire que S. E. s'adonnait à la fraude. Aussitôt le garde du pont se rendit à Maestricht, afin d'informer l'autorité de ce qui se passait si près de la ville,

« Quelques minutes après, Hollman vit sortir de la forteresse une soixantaine de portefaix et gens sans aveu, accompagnés d'un maréchal-de-logis de la maréchassée hollandaise. Ils se jetèrent avec fureur sur la voiture saisie, et voulurent l'entraîner à toute force. Le contrôleur se trouvant assailli par cette bande de misérables, prit la ferme résolution de ne pas lâcher le butin et de se défendre à outrance. Il saisit ses deux pistolets, en menaçant ses agresseurs de faire feu s'ils ne se retiraient à l'instant. Heureusement, intimidée par ces menaces, la bande se dispersa, et le maréchal de-logis eut le bon esprit de faire rentrer en ville les mauvais sujets qui la composaient. Hollman, ayant vaincu les assaillans par son sang-froid et son intrépidité, fit conduire la voiture chargée de sel au bureau de Lanaeken. » (Nouveliste.)

— On lit dans le *Journal de La Haye* : « M. le baron Mortier, ministre de France près de notre cour, est arrivé hier en cette résidence et descendu à l'hôtel de Bellevue. M. le baron Fagell retourne à Paris au commencement de la semaine prochaine. »

— Depuis quelque temps il paraît à Londres un recueil intitulé *Portofolio*, dans lequel des personnes qui ont été initiées évidemment aux secrets de la diplomatie, pendant les vingt dernières années, consignent des pièces et correspondances secrètes qui ont été échangées entre les diverses chancelleries des gouvernemens européens.

— Le *Saint-Michel*, bateau dragueur du canal de Bruxelles, continue de fonctionner près de Humbeek, ainsi que nous l'avons annoncé. Les manœuvres sont maintenant réglées avec une précision si exacte, que les résultats sont pour ainsi dire doublés et les travaux de l'équipage devenus beaucoup plus faciles.

— Les nominations suivantes ont eu lieu dans l'armée. — Le sergent-major J. J. Magis, du 1er chasseurs à pied, est nommé sous-lieutenant-officier-payeur, au même corps. — J. B. J. Foucard, ex-lieutenant commandant la compagnie des ouvriers volontaires d'Ath, est nommé sous-lieutenant d'infanterie de réserve, et reste en cette qualité attaché à la compagnie d'ouvriers d'artillerie. — D. Nysten, pharmacien civil diplômé est commissionné en qualité de pharmacien de 3^{me} classe, pour être attaché à l'ambulance de la brigade d'avant-garde. — L. Gauthier, lieutenant au 12^{me} de ligne, est nommé membre du conseil de guerre de la 3^{me} division, en remplacement du sous-lieutenant Degréef, qui rejoindra son corps.

DU TIMBRE POUR LES ANNONCES DE JOURNAUX.

En novembre 1834, une pétition ayant pour objet une réduction dans le prix du timbre des journaux fut présentée à la chambre. M. le ministre des finances promit, à cette occasion, de soumettre à la législature un projet de nature à satisfaire aux réclamations de la presse périodique. — Nous attendons encore en 1836 l'accomplissement des promesses de M. le ministre des finances. — La presse s'occupe assez peu de ses intérêts matériels. Espérons que d'autres s'en occuperont pour elle et que les mandataires du pays ont gardé le souvenir de l'espoir d'engagement pris par le pouvoir et qu'ils sauront le lui rappeler.

Ce n'est point donc de la question du timbre des journaux que nous voulons nous occuper, mais de la disposition d'une loi fiscale, qui a soumis au droit de timbre la minute des annonces insérées dans les feuilles publiques. Cette mesure ne nuit point seulement aux éditeurs des journaux, mais elle frappe aussi l'industrie, le commerce et une partie considérable de la portion la plus pauvre de la société ; c'est ce que nous allons essayer de démontrer.

Ainsi, l'ouvrier sans ouvrage et qui voudrait en demander par la voie d'une feuille publique, serait obligé de se soumettre au préalable à une dépense de 40 centimes pour droit de timbre, et certes ce n'est point là une somme minime pour l'ouvrier, elle équivaut quelquefois à la moitié d'une journée de travail, et il s'agit ici d'un ouvrier sans travail. Il en est de même pour le domestique sans place, et qui cherche de l'emploi. Le plus mince détaillant qui voudrait annoncer la vente de quelque nouvelle marchandise est dans l'impossibilité de le faire aussi souvent qu'il serait nécessaire au développement de son industrie. Une dépense de quarante centimes souvent renouvelée lui enlèverait une grande partie de son bénéfice. N'oublions pas que le prix du timbre dépasse fort souvent le coût de l'annonce elle-même. On sent aisément que nous pourrions ici multiplier les exemples ; mais nous croyons en avoir dit assez pour prouver que la classe pauvre qui a besoin, comme toute autre, de publicité, mais surtout le petit commerce et l'industrie sont les classes qui ont le plus à souffrir de la loi sur le timbre des annonces.

C'est aussi un de ces impôts que les économistes

appellent *inégaux*. En effet, l'ouvrier sans ouvrage, le domestique sans place, le plus petit détaillant, qui ont besoin de publicité, sont obligés par suite du droit sur le timbre, de la payer aussi cher, que le riche qui demande à louer une maison de quatre mille francs par an, que le grand propriétaire qui veut vendre un château.

Enfin celui qui a fait publier dans un journal une annonce d'une seule ligne, paie autant que celui qui y fait insérer une annonce de deux ou trois cents lignes.

C'est, comme on sait, à l'administration hollandaise, que nous devons encore le bienfait de la loi sur le timbre des annonces. Nous croyons cependant que tout habile fiscal qu'était le gouvernement du roi Guillaume, il s'est abusé sur les produits de la loi dont nous nous occupons.

Il n'y a guère que 30 ou 40 journaux en Belgique qui, à proprement parler, publient des annonces. Or, en prenant pour base l'une des feuilles de ce pays qui en publie le plus grand nombre, nous nous sommes convaincus, que, terme moyen et portant les chiffres au maximum, chacun de ces journaux ne reçoit que huit ou dix annonces nouvelles par jour. Plusieurs, il est vrai, en contiennent quotidiennement un plus grand nombre, mais elles proviennent pour les trois quarts au moins de répétitions, et l'on sait que la première publication est seule passible du droit de timbre. Or, 40 journaux à dix timbres donnent pour toute la Belgique 400 timbres par jour, ou 126,000 feuilles timbrées par an, qui, au prix de 40 centimes, rapportent une somme de 50,400 francs.

Mais, ce n'est point là, dira-t-on peut-être, une charge si lourde et pour laquelle il soit certes tant besoin de réclamer. — En raisonnant ainsi, on tomberait dans une grave erreur. Nous nous plaignons surtout de la loi sur le timbre, parce qu'elle est un obstacle à la publicité. Sans ce droit de 40 centimes qui pèse sur chaque annonce, la classe pauvre, le commerce surtout aurait bien plus souvent recours à la publicité, mais ils la trouvent trop chère.

Nous osons appeler l'attention de nos représentans sur cet objet. Ils sont, sans aucun doute, convaincus autant que personne des avantages de la publicité, et pour les classes pauvres, et pour l'industrie et le commerce.

Si l'on croyait devoir conserver le timbre pour les annonces venant des officiers publics, il n'y aurait au moins aucune espèce d'inconvéniens à abolir cette formalité pour toutes celles provenant des particuliers. Nous reviendrons sur cette matière.

Modifications dans le système des taxes en Angleterre. Depuis quelques années le gouvernement et les chambres ont en Angleterre opéré successivement et sans secousses des réductions importantes dans beaucoup de taxes qui frappaient sur les matières premières de l'industrie et du commerce, ainsi que sur les objets de consommation dont le peuple ne peut se passer. Le *Morning Chronicle* contient à cet égard des détails qui peuvent servir de modèle à nos gouvernans et législateurs ; les voici :

« Le vice principal de l'ancien système de taxes consistait dans les droits onéreux sur des articles de produits bruts. Depuis quelques années, ces droits n'ont cessé d'être réduits. La remise des taxes qui a lieu annuellement, nous fait espérer que dans peu de temps tout ce qui restera de ces impôts sera supprimé, et qu'une forte réduction sera faite sur les objets de première nécessité. Pour les classes industrielles, il a été déjà fait beaucoup. Il résulte des relevés soumis au parlement que, depuis cinq ans, le montant des taxes réduites ou supprimées a été de 6,134,814 livres sterling ; ce qui laisse une balance de 5,264,233 livres sterling, montant de la réduction opérée pendant le lustre dernier dans les charges annuelles du pays.

« Si nous examinons le mode de répartition adopté pour cette somme, nous trouvons un judicieux système d'application des soulagemens publics. Parmi les principaux chapitres, la réduction nette sur le charbon est de 958,300 livres sterling ; sur la chandelle, de 470,000 ; sur le savon, de 593,000. La réduction du droit sur les cotons imprimés est de 525,000 livres sterling ; sur le chanvre, de 113,174 ; sur les flinglass, de 98,000 ; sur l'amidon, de 91,000 ; sur la tuile et l'ardoise, de 68,573. En outre, tous les ans, il a été supprimé des impôts des portes et fenêtres pour 1,670,914 livres sterling, et il a été pourvu au paiement des intérêts de 20 millions votés pour l'abolition de l'esclavage. En continuant de la sorte, et si l'on applique scrupuleusement tous les excédans à réduire les impôts les plus préjudiciables, bientôt il nous sera donné, sans avoir altéré d'une manière violente ou fondamentale le système des impôts, de procurer un soulagement efficace au commerce et à l'industrie, qui, tous deux, en ont le plus besoin. »

Parmi les **VACHES** qui ont été présentées pour concourir pour la prime, celles qui ont été les plus pesantes sont celles que le sieur J. DEPOITIER, marchand boucher, demeurant vis-à-vis l'Abattoire y a conduit. Les trois plus grosses ont été du poids de 770 kilog. chacune et la quatrième de 760 kilog. Ces belles vaches ont été engraisées dans les écuries de L. M. MASSET, à Coronmeuse.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 30 MARS.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.
Décès : 1 garçon, 2 filles, 1 homme, 4 femmes, savoir : Aimable Joseph Lecry, âgé de 31 ans, grenadier au 4^e régiment de ligne, célibataire. — Marie Agnès Simonon, âgée de 85 ans, sans profession, faubourg St-Léonard, veuve de Henri Jansette. — Marie Elisabeth Lecrompe, âgée de 80 ans, journalière, rue St-Nicolas, veuve en 2^e noces de Marie Bertrand. — Catherine Josephine Rodberg, âgée de 75 ans, sans profession, rue Pont St-Julien, veuve de Pierre François Voisin. — Marie Antoinette Josephine Lyon, âgée de 31 ans, sans profession, rue au Potay, épouse de Georges Louis Sam. Mayor.

Les bourgmestre et échevins invitent les parens de Marie Catherine Josephine Horion, âgée de 57 ans, sans profession, née et domiciliée à Liège, à se rendre au bureau de l'état civil pour affaires relatives à l'administration.

ANNONCES.

Le sieur André **MAGNÉE**, marchand boucher, à Liège, a l'honneur d'annoncer qu'il a fait peser pour concourir pour les primes accordées par la régence, un **BOEUF** de onze cents kilogrammes, et une **GENISE** de 820 kilogs, provenant des écuries de Mra. L. M. Masset, frères, distillateurs, à Herstal. Il a fait peser le même jour 7 **BOEUFs** du poids total de 5570 kilogrammes.

Ces bestiaux extraordinaires seront dépecés aux **ETAUX**, numéros 23, 24, 25 et 25 bis de la halle, le samedi, 2 avril. 189

HUITRES anglaises, chez **TART**, derr. l'Hôtel de Ville.

POISSONS de **MER** très-frais, au *Morlane*, rue du Stockis.

Elibotte, Soles, Plays, Cabillaux, Rivets, Rayes, Huitres anglaises, Anchois nouveaux, chez **PERET**, rue Ste Ursule. 803

HUITRES anglaises, chez **ANDRIEN** fils, rue Souv. Pont.

Cabillauds, Elibottes, Flottes, Eperlants très frais, à très-bas prix, chez **L. ANDRIEN** fils, rue Souverain-Pont. 202

Au N° 42 derrière la Madelaine, excellents **CORNICHONS** à 50 centimes le cent. 165

Vente

DÉFINITIVE ET SANS REMISE

D'UNE MAISON,

SITUÉE RUE SUR LE CHAFFOUR,

A LIÈGE.

Maitre **LAMBINON**, notaire à Liège, exposera en **VENTE**, en son étude, sise rue derrière l'Hôtel de-Ville, à Liège, le lundi 18 avril 1836, à 2 heures de relevée, une **MAISON**, cotée n° 547, avec cour, pompes, circonstances et dépendances, située rue sur le Chaffour à Liège, sur la mise à prix de 8.000 fr.

S'adresser audit notaire. 187

BELLE VENTE DE MEUBLES.

Mercredi 13 avril 1836 et jours suivants, à deux heures et demie, on **VENDRA** en hausse publique, à la maison de feu M. le doyen Boucqueau, rue des Célestines, généralement tout le **BEAU MOBILIER** qui s'y trouve, consistant en glaces, pendules et lustres superbes, canapés et chaises bourrées et autres, piano, tables, commodes, garde-robes, bois de lit, buffets, secrétaires en acajou et autres bois, beaux services en porcelaine, linges de table et autres en quantité, literies, batterie de cuisine, cuisinière en toles, et beaucoup de vins de toutes espèces en cercles et en bouteilles qui seront vendus le dernier jour.

ARGENT COMPTANT. 186

MORALE EN ACTION DU CHRISTIANISME,

JOURNAL DES BEAUX TRAITS INSPIRÉS PAR LA RELIGION,

OU LES FAITS VIBNENT SEULS DÉMONTRER LA PRÉCIEUSE INFLUENCE DE LA FOI SUR LA

CONDUITE DES HOMMES ET SUR LE BONHEUR DE LA SOCIÉTÉ;

ON SOUSCRIT :

A BRUXELLES, A LA LIBRAIRIE MODERNE, MONTAGNE DE LA COUR N° 2,

A PARIS, PASSAGE DAUPHINE, N° 22.

PRIX FRANCO POUR TOUTE LA BELGIQUE : 12 FRANCS PAR AN.

La **MORALE EN ACTION DU CHRISTIANISME** paraît le 1^{er} de chaque mois, en un joli cahier satiné de 48 pages ou 3 feuilles in-8°, orné d'une lithographie et de vignettes exécutées dans la perfection de l'art; elle fait tous les ans 2 beaux volumes de chacun 300 pages, avec couvertures dorées.

On peut affirmer sans crainte d'être démenti par aucun de ceux qui auront vu ce magnifique recueil, que jamais rien de plus beau n'a été publié en France, sous le rapport religieux, littéraire et artistique, le premier cahier qui vient de paraître et qui, forme une livraison et demi (72 pages) joint au mérite de la rédaction le plus grand luxe de dessins et de typographie. Voici l'indication des principaux articles : **OECATHERIC**, par Jules de Saint-Félix; **SALVIATI**, par le comte Walsh; **LA PESTE ET LE CHOLERA**, par le même; **LIDIVISÉE**, par Charles Nodier; **LES JEUNES ÉCONOMES**, par Emile Deschamps. Le crayon habile de Jules David viendra ajouter chaque mois à l'éclat de cette belle publication qu'il a déjà enrichie de deux admirables lithographies, dont l'une représente l'archevêque de Paris au milieu des cholériques à Conflans.

Vente

D'IMMEUBLES ET RENTES

POUR

FAIRE CESSER L'INDIVISION ENTRE MAJEURS.

Mardi 3 mai 1836, à deux heures de relevée, le notaire **DELEXHY** exposera en **VENTE** aux enchères, en son étude, sise rue St. Severin, n° 573, les **IMMEUBLES** et **RENTES** dont la désignation suit :

1^o Une maison et dé endances sise à Liège, rue St. Remi, portant le n° 510, joignant d'un côté au sieur Tilquin et d'un deuxième à M. Fabry-Beckers.

2^o La moitié d'une rente annuelle et perpétuelle de 109 francs 40 centimes, due par Madame veuve Demet, rentière, à Liège.

3^o La moitié d'une rente annuelle et perpétuelle de 66 frs. 86 centimes, due par la ville de Liège.

4^o Le sixième d'une rente septimanale et perpétuelle de 4 litrons 80 dés de seigle, franc moulu, due par la dame V^e Henri-Louis Alexandre, de Liège.

S'adresser pour voir les conditions audit notaire **DELEXHY**, dépositaire des titres de propriété. 188

VENTE VOLONTAIRE

D'une maison, forge, four, fournil, avec huit verges grandes de jardin et prairie bien arboré y attenant, situés sur *l'Isle de Monsin*, commune de Herstal,

Qui aura lieu au plus haut offrant et dernier enchérisseur, le lundi, 4 avril prochain, à 3 heures de l'après-dinée, en l'étude et par le ministère du notaire **COURARD**, dudit lieu.

Cette propriété est cotoyée au levant par la rivière de la Meuse, et au nord par un bras de cette même rivière, appelé *la Lee*.

Elle est située à l'endroit de l'Isle qui présente le plus d'avantage, soit sous le rapport de la pêche et de la tendarie, soit sous celui de la chasse aux oiseaux aquatiques, qui y séjournent en grande quantité dans la saison d'hiver.

Le notaire susdit donnera les renseignements nécessaires aux amateurs. 178

VENTE

D'UNE

BELLE ET RICHE BIBLIOTHÈQUE

ET D'AUTRES OBJETS.

Lundi neuf mai 1836, à deux heures de relevée et jours suivants, à la même heure, les notaires **GILKINET** et **BIAR** vendront en l'étude de ce dernier, rue Vinave d'Isle n° 43, à Liège la riche et belle bibliothèque provenant de Milord **Crewe**, pair d'Angleterre, décédé à sa propriété de Bois l'Évêque, quartier du Sud de la ville de Liège;

Au nombre des ouvrages rares et précieux qui se trouvent dans cette bibliothèque, on compte beaucoup de manuscrits et une grande quantité d'éditions Elzevirs, le tout en très bon état.

Et le jeudi 19 du même mois, à deux heures de relevée et jours suivants, à la même heure, lesdits notaires **VENDRONT** à la propriété sus désignée, tous les arbustes et plantes d'orangerie, de serre et ananas qui s'y trouvent, notamment laurier, orangers d'une grosseur extraordinaire, citronniers, myrtes jaspins, grenadiers, oleanders, nguiers etc, plus une grande quantité de plantes de serre tempérée.

Argent comptant.

A **VENDRE** pour moitié prix une très-belle **BERLINE** toute neuve, faite à Aix, par Mengelbier. S'adresser n° 144, Fond-St. Servais. 893

EN VENTE

Chez les principaux libraires du royaume :

COLLECTION

DE

CHRONIQUES LIÉGEOISES INÉDITES

PUBLIÉE PAR M. L. POLAIN,

Conservateur des archives de la province de Liège

1^o La Mutinerie des Rivageois, par Guillaume de Meiff XVI^e siècle. 4 vol. 8°. Prix 2 frs. 50.

2^o Sous presse. Le Patron de la Temporalité, par J. de Hemricourt. — XIV^e siècle. 760

BOURSES.

PARIS, LE 29 MARS

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	107 55	107 65
fin courant...	100 00	100 00
Trois pour cent, comptant...	81 40	81 40
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp. ...	101 60	101 30
fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. c. J. 1 ^{er} nov. comp.	44 38	44 38
fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt. ...	18 10	15 58
Dte. pass. sans int. compt. ...	14 14	14 14
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt. ...	104 10	103 78
fin courant...	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	105 00	104 58
fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	115 3/4	118 3/4

LONDRES, LE 28 MARS.

3 p. c. consolidés	94 3/4	Escompte. 00 00
Bel. em. 1832 C. D.	103 1/4	Différées. 21 3/8
Holl. Dette active.	56 1/8	Passives. 15 3/8
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie. 109 0/0
Portugais, 5 p. c.	80 1/4	Bésil. Emp. 1834.
Id. 3 p. c.	51 0/0	Mexicains, 5 p. c.
Espagne. Cortés.	45 3/8	Colomb. 00 10

AMSTERDAM, LE 29 MARS.

Dette active.	56 3/8	Rente française. 81 1/2
différée.	1 5/32	Métalliques. 100 1/4
Billet de chance.	25 1/16	Russie, H. et Cr. 104 1/2
Syndic. d'amort.	97 1/16	Esp. rente perp. 00 00
Id. 3 p. c.	82 1/4	Naples falconnet. 95 1/2
Soc. de comm.	145 0/1	Brsiliens. 89 0/0

ANVERS, LE 30 MARS.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	3/4 1/2 p.		
Rotterdam.	3/4 1/2 p.		
Paris p ^r fr. 100	pair.	518 per.	1 1/2 p. per.
Londres p ^r Estr.	fl. 12 08 3/4 P.	fl. 12 1 1/4	
Ham. p ^r 40 HB.	35 1/16	34 7/8	A 34 13/16
Bruxelles.	1 1/4 1/2 p.		
Gand.			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.		fl. 500	BRESIL.	5	145 1/2 P
Dette act. 5	105 0/0	A	E. à L. 1824		88 1/2
différ.	44 et	P	ESPAGNE.	5	
Belgique.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m. 5	104 5/8	A	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1831		44 1/8 à 45 3/8
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dette act. 4 1/2			à L.		
Rte. remb. 2 1/2	97 3/4	P	ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq. 5	103	A	Cert. Falc. 5		94 1/2
Lots fl. 100.	250	P	ÉTAT-ROML.		
fl. 250.	430	P	levée 1832.	5	101 3/4
fl. 500.	681	A	à An. 1834.	5	100 1/4
POLOGNE.					
Lots fl. 300.	117 1/2	P			

Au commencement de la bourse, nous étions assez ferme. Ardoin ouvert 44 1/4 A. après le 1/8 44, 43 7/8 3/4 5/8 cours. Ancienne différée demandée à 16 1/4 A. — Dette passive 14 1/2 A.

On ne connaît pas le cours de Paris. Petite rue de la Bourse, 2 3/4 heures. Ardoin 43 1/2 A. 5/8 P. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 30 MARS.

Emp. R., fin cour.	101 3/8 et P	Synd. d'amort. 00
pr. à 1 mois	000 0/0	Lost. r. av. cour. 97 3/4 P
Dette active.	54 0/0	A
Emp. de 1832.	98 5/8	P
Act. Société Gén.	785 0/0	P
So. de Com. de civ	120 0/0	P
Ban. de Belgique	118 0/0	P
So. du c. de S.-O	107 0/0	P
S. Hauts-Four.	118 0/0	P
Wasme-Hornu.	98 0/0	P
Banq. fonc.	96 3/4	P
S. du Cha. Flenu.	109 0/0	P
Scléssin.	104 0/1	P
Société nationale.	116 1/4	A
Gal.-Rus. ad. Br.	60 0/0	P
Levant de Flenu.	100	P
Charb. d'Ougrée.	104 3/4	P
Sars-Longchamps	102	P
Fourn. des Vennes	103 1/4	P
St-Léonard.	100 1/2	P
Dette active. Hol.	55 1/4	A

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.
 150 balles coton Brésil ord. de 32 1/4 à 32 1/2 cts. conts.
 450 balles coton Nouvelle-Orléans, et
 50 balles coton Bengale, prix inconnus.
 300 caisses sucre Havane blond, de fl. 22 1/8 à fl. 23 1/8 entr.
 400 bariils graine de lin à semer, à fl. ct. 16.
 400,000 kil. bois de campêche, coupe d'Espagne, prix inconnu.

VIENNE, LE 29 MARS.

Métalliques, 103 3/8. — Actions de la Banque, 4357 0/0.

H. LICHAË, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 624, à Liège